

Rapport d'activité 2015

Une fois n'est pas coutume, nous aimerions partager avec vous la particularité et le travail de notre association et vous donner de bonnes nouvelles.

- **Nos permanences juridiques et d'informations** ouvertes – nous sommes tous réunis autour de la même table – et gratuites permettent d'offrir nos conseils à beaucoup de personnes non informées, désemparées devant les exigences des assurances sociales. Il s'agit d'assurance-chômage bien sûr, mais également d'aide sociale, de prestations complémentaires, d'AI, d'AVS, du droit du travail, de la perte de gain, car fréquemment tout est lié. Beaucoup de nos consultants ne savent pas répondre à un courrier ou former une opposition à une décision qu'ils ne comprennent le plus souvent pas. Nos juristes se chargent de les renseigner. Il est d'ailleurs régulier qu'un consultant nous remercie avec chaleur, alors que nous lui avons expliqué qu'il ne pouvait prétendre à rien.

En trois heures, ce ne sont pas moins de 30 à 40 personnes qui nous consultent. Un maximum d'écritures se fait en direct par deux ou trois écrivains publics qui se tiennent à disposition de la permanence. Il est possible de prendre rendez-vous selon la complexité des problématiques.

Pour les écritures qui ne nécessitent pas des connaissances spécialisées, nous dirigeons nos consultants vers les Points Info de la Ville de Genève qui sont bien précieux ou vers les permanences d'écrivains publics des communes et des associations.

Nous accueillons de plus en plus de jeunes juristes en stage et leur offrons une première expérience. Une stagiaire nous disait récemment : « Depuis que je travaille au Trialogue, j'obtiens enfin des entretiens d'embauche ! ». Ces jeunes trouvent rapidement un premier emploi de juriste.

Ce devoir de formation que nous nous imposons rencontre beaucoup de succès (nous avons été amenés à devoir refuser momentanément des candidats). Ils participent à toutes nos permanences, effectuent des recherches juridiques et prennent en charge des dossiers. Chaque semaine, nous nous réunissons durant un colloque juridique et traitons des dossiers les plus délicats sous la supervision d'une avocate bénévole. Ainsi, nous assurons la qualité de notre travail par une mise en commun de nos compétences. Ce colloque est très formateur et vivant !

Notre mission de formation nous tient particulièrement à cœur et constitue un pilier de notre action dans la cité.

- **Le « Guide des droits et devoirs des chômeurs »** (<http://www.guideschomage.ch>), accessible en ligne et constamment mis à jour, est un outil précieux que le Trialogue édite pour les chercheurs d'emploi et principalement pour les professionnels.

De nombreux messages de remerciement nous parviennent. Il est régulièrement et fort consulté (291'928 visites en un an, soit 750'775 pages consultées).

- Notre travail de bénédictin a été consolidé par le Conseil municipal de la Ville de Genève. Le Trialogue a en effet obtenu une augmentation de sa **subvention**, laquelle nous permet d'assurer notre mission de manière optimale et d'assurer la pérennité de nos permanences juridiques spécialisées en droit du chômage et des assurances sociales. Nous souhaitons remercier les députés qui ont accepté l'amendement déposé par le MCG en faveur de cette augmentation. Apolitique depuis notre création, des personnes de tout bord encouragent nos efforts.
- Nous aimerions souligner **les relations constructives** qui se sont établies en 2015 entre le Trialogue, le Conseiller d'état en charge du Département de la cohésion sociale et la Direction de l'OCE. Nous apprécions particulièrement le fait que le chef du département se penche très sérieusement sur les problèmes que nous lui exposons et tente de les résoudre d'une manière systémique (large).

Quelques réflexions issues de notre activité

Augmentation de la précarité :

Nous constatons plus particulièrement une augmentation de la grande précarité qui, si elle se cache à Genève, est bien réelle !

Dû à la grande détresse de personnes dans l'attente d'une décision institutionnelle, les demandes d'aide d'urgence ont largement dépassé nos prévisions.

Il est prévu de lancer un rappel pour réalimenter en temps voulu le Fonds Béquille qui, à la demande des donateurs, est exclusivement affecté à des aides financières individuelles.

Demandes de fonds individuelles :

Surchargées elles-mêmes, de plus en plus d'associations et d'institutions envoient des personnes au Trialogue afin que nous nous chargions de faire des demandes de fonds. C'est le cas plus surprenant de l'Hospice général (HG) qui semble se désintéresser de l'accompagnement social de ses bénéficiaires, dont le nombre augmente, au profit de la gestion administrative des dossiers.

Ces démarches auprès des donateurs demandent une parfaite connaissance du dossier de la personne, dossier déjà en possession de l'HG !

Le Trialogue refuse donc de se substituer à l'HG en reconstituant un dossier social déjà existant. Le lourd travail que représente une demande de fond ne nous le permet pas.

Aide administrative :

Les assurés sont envoyés nommément par l'Office cantonal de l'emploi (OCE) au Trialogue pour obtenir une aide à la rédaction de leur dossier de candidature et faire leurs offres d'emploi sur internet. Un délai extrêmement bref leur est imposé sous peine d'être pénalisés. Tout comme nos partenaires du réseau social, nous ne sommes pas à même de respecter des délais de quelques jours tant la demande est grande. Nous allons donc entrer en contact avec la direction de l'OCE afin que les assurés ne pâtissent pas de leur méconnaissance des outils informatiques.

Opacité de l'Hospice général

On nous rapporte régulièrement des décisions prises par oral sans moyen d'opposition par des assistants et assistantes sociales pressés ou débordés. Et ce que l'on entend dépasse parfois l'entendement. C'est la raison pour laquelle nous insistons lourdement auprès de nos consultants pour que toute décision modifiant leur droit soit confirmée par écrit. C'est le seul moyen pour faire valoir ses droits. A de nombreuses personnes en dette auprès de l'HG, il est retiré de leurs prestations des montants valant comme remboursement. Or cette pratique est illégale selon la loi sur l'aide sociale et l'insertion (LIASI). En effet, la norme d'insaisissabilité doit être respectée et les personnes émargeant à l'HG se situent en dessous de celle-ci. Nos courriers d'objection à ce qui est appelé « la restitution de l'indu » nous ont donné raison.

Travail en réseau

Les médecins font régulièrement appel au conseil du Trialogue de même que les Services de l'Etat, les conseillers et les assistants sociaux. Nous apprécions particulièrement ce travail en réseau.

Relations extérieures :

Le 2 février 15	DEAS-rencontre Mme Mudry-M. Nicolet
Le 26 mars 15	Participation à l'AG de l'association « Partage »
Le 12 mai 15	ORP – Rencontre avec M. Ducret et M. Vergères
Le 23 septembre 15	Participation à l'AG extraordinaire de l'association « Partage »
Le 28 octobre 15	Participation à l'inauguration des nouveaux locaux des associations Partage et Colis du Coeur
Le 11 novembre 15	Formation organisée par la Ville de Genève : « Pourquoi diversifier nos sources de financement ? Comment mettre en place des partenariats exemplaires ? »
Le 26 novembre 15	Participation au « Forum Emploi » de la commune de Vernier
Les 13 juin et 28 novembre 15	Participation aux samedis de Partage

Entretiens et conférences donnés au Trialogue

Le 10 janvier 15	Invitation de M. Charles Barbey, directeur de l'OCE
Le 17 février 15	Visite de l'Unité Vie Associative de la Ville de Genève : Mmes Vanessa Dahan et Gabrielle Zocastello
Le 10 mars 15	Présentation de la LACI (objectifs, prestations) et du Trialogue à des apprentis de 3ème année – ASE
Le 21 avril 15	Entretien avec M. Gelman – Master en sociologie -UNI – GE
Le 9 juin 15	Accueil de la Consultation ambulatoire d'addictologie du Grand Pré
Le 30 juin 15	Entretien avec M. Eric Etienne de la Fondation pour la qualification et l'emploi « Qualife »

Le 21 juillet 15	Entretien sur la précarité avec Mme Olivia Spahni de Philias
Le 2 septembre 15	Entretien avec Mme Caroline de Palézieux de l'association « Compétences Bénévoles »
Le 5 novembre 15	Présentation des activités du Trialogue à l'association pour les droits humains APDH

Accueil de stagiaires et d'étudiants

Tous les deux mois	Accueil régulier de groupes de l'OSEO
Du 27.01.15 au 26.07.15	Haingotiana Fetiarison (Juriste - PPE+)
Le 12.03.15	Gregory Abanda (Journée des métiers)
Septembre 15 à février 16	Monique Bettanin (stage UNI-FPSE)
Dès le 26 octobre 15	Anne-Sophie Darier (Juriste – stage privé)
Dès le 14 décembre 2015	Yasmina Sonderegger (Juriste – stage privé)

Vie de la maison

Le 16 septembre 15	Edmond nous a servi ses fameux malakoffs dans le jardin
Le 16 décembre 15	Traditionnelle visite du Père Noël

Activités statutaires

Assemblée Générale :	Le 8 juin 2015
Comités :	Les 20 avril - 23 novembre 2015 (reporté en 2016)

Publication

Le « **Guide des droits et devoirs des chômeurs** », financé par la Ville de Carouge et la Fondation Hans Wilsdorf, est devenu un ouvrage de référence pour les professionnels qui, très nombreux, nous disent s'y référer régulièrement. Il l'est aussi pour les personnes privées d'emploi comme première « porte d'entrée » à la permanence juridique du Trialogue. Le guide est régulièrement tenu à jour en ligne à l'adresse www.guidechomage.ch.

Conclusion

Le filet social ! On en parle souvent, de plus en plus compte tenu de l'actualité qui fait peur. Ecoute, informations, communauté, bénévolat sont les ingrédients premiers du vivre ensemble en paix. Nombre de consultants remontés, en colère, repartent du Trialogue en nous remerciant et en offrant spontanément leurs services.

Genève possède un véritable trésor : une constellation d'associations qui permet à chacun de trouver un lieu où se construire, un lieu où exister aux yeux de concitoyens qui comptent sur eux. Si ce réseau d'entraide devait se disloquer faute de moyens, la Genève humanitaire et internationale toute entière en souffrirait, son image aussi. Gardons et entretenons ce trésor qui est aussi le ciment social auquel recourt la classe politique !

Remerciements

Nous remercions :

- La Ville de Genève – Madame Esther Alder, Maire, et Madame Sandrine Salerno, Conseillère administrative en charge du Département des Finances et du Logement - qui nous subventionne et met à disposition la maison de l'avenue de la Forêt ainsi que les nombreuses communes qui nous soutiennent financièrement.
- Les fondations, les institutions privées, les acteurs économiques et les privés qui nous permettent d'aider les plus démunis, notamment au travers du "Fonds Béquille" qu'ils ont financé.
- L'association «Partage» qui nous permet d'offrir des repas aux personnes particulièrement démunies.
- La Croix-Rouge qui organise la campagne "2 x Noël" qui permet au Trialogue de redistribuer des biens de première nécessité et des jouets.
- Les donateurs de Bons Cumulus à la Chaîne du Bonheur, laquelle nous les a offert, à hauteur de Frs 1'755.-- .

Nous remercions enfin chaleureusement les très nombreux bénévoles du Trialogue qui offrent un regard empathique mais professionnel à nos consultants et dont l'efficacité est largement reconnue au-delà même de l'association ainsi que les assistants sociaux, les conseillers en personnel et la population qui tous nous font confiance.

Sans l'aide de nos nombreux donateurs dont la générosité n'a fait que croître ces dernières années, le Trialogue ne pourrait répondre aux attentes d'une population de plus en plus précarisée.

Doris Gorgé, Présidente
Jean Ladame, Vice-président

Genève, le 31 décembre 2015

Annexe: données chiffrées